

Initiales du maire

NP

NS

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE
LAC-DU-CERF



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf
9 janvier 2024 à 11h45
Séance tenue au bureau municipal au 19 chemin de l'Église
selon les dispositions du Code municipal du Québec

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacque De Foy	Conseiller	Poste 4
Madame Roxanne Jeanson-Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est absent le conseiller Pierre Métras, conseiller au poste 5

Est également présent monsieur Normand St-Amour, directeur et greffier-trésorier (intérim)
qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Résolution :01 -01-2024

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 11h45.

ADOPTÉE

Résolution : 02-01-2024

2. AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle
et résolu à l'unanimité des conseillers présents dont tous les membres du conseil
municipal reconnaissent avoir reçu l'Avis de convocation de la présente séance
conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Résolution : 03-01-2023

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Avis de convocation**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière-Vitalisation projet exceptionnel de 250 000\$**
- 5. Résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière-Vitalisation projet conventionnel de 100 000\$**



6. **Résolution MTQ**
7. **Résolution nomination au poste de directeur général et greffier-trésorier**
8. **Période de questions**
9. **Adoption du procès-verbal de la présente réunion extraordinaire**
10. **Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉE

Résolution : 04-01-2024

4. RÉSOLUTION DÉSIGNANT LA PERSONNE AUTORISÉE À AGIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-SOUTIEN À LA VITALISATION MRCAL-PROJET EXCEPTIONNEL DE 250 000\$

CONSIDÉRANT que dans le cadre du volet Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé à la MRCAL une aide financière totalisant 6 123 960\$ pour la période 2020 à 2024 pour une entente vitalisation, laquelle a pour objectifs d'encourager la mobilisation des acteurs municipaux pour faire face aux défis de vitalisation, de favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental, la MRC et les municipalités, d'appuyer la réalisation d'initiatives de vitalisation sur le territoire, ainsi que d'agir positivement sur la vitalité par l'amélioration de services ou d'équipements et la réalisation de projets dans les secteurs économique, social, touristique ou culturel;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Entente de vitalisation, la MRC d'Antoine Labelle (MRCAL) a lancé son dernier appel de projets se terminant le 12 janvier 2024 : Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité – Volet 4;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf souhaite déposer un projet Parc La Biche - Bloc sanitaire et ajout de services;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit mandater et autoriser un représentant pour le dépôt de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, monsieur Normand St-Amour, directeur général et greffier-trésorier à signer et déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de vitalisation de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) projet exceptionnel 250 000\$ – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour le projet Parc La Biche - Bloc sanitaire et ajout de services.

ADOPTÉE



Résolution : 05-01-2024

5. RÉSOLUTION DÉSIGNANT LA PERSONNE AUTORISÉE À AGIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- SOUTIEN À LA VITALISATION MRCAL-PROJET CONVENTIONNEL DE 100 000\$

CONSIDÉRANT que dans le cadre du volet Soutien à la vitalisation et à la coopération Intermunicipale du Fonds régions et ruralité, le ministère des Affaires municipales et de L'Habitation (MAMH) a accordé à la MRCAL une aide financière totalisant 6 123 960\$ pour la période 2020 à 2024 pour une entente de vitalisation, laquelle a pour objectifs d'encourager la mobilisation des acteurs municipaux pour faire face aux défis de vitalisation, de favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental, la MRC et les municipalités, d'appuyer la réalisation d'initiatives de vitalisation sur le territoire, ainsi que d'agir positivement sur la vitalité par l'amélioration de services ou d'équipements et la réalisation de projets dans les secteurs économique, social, touristique ou culturel;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Entente de vitalisation, la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a lancé son dernier appel de projets se terminant le 12 janvier 2024 : Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité – Volet 4;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf souhaite déposer un projet Développement économique et vitalisation – Charger de projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit mandater et autoriser un représentant pour le dépôt de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, monsieur Normand St-Amour, directeur général et greffier-trésorier à signer et déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de vitalisation de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) projet conventionnel 100 000\$ – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour le projet Développement économique et vitalisation – Charger de projet.

ADOPTÉE

6. RÉSOLUTION MTQ

Résolution : 06-01-2024

6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

- Numéro de la demande d'aide financière : TEH47427
- Titre du projet : Réfection du pavage et amélioration du drainage sur le chemin Léonard

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} juin 2023 au 21 septembre 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

MP

NS



- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (cout direct et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement, de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolue à l'unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Résolution : 07-01-2024

6.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL VOLET ACCÉLÉRATION

- Numéro de la demande d'aide financière : XHP36727
- Titre du projet : Chemin Lac à Dick

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Normand St-Amour est dument autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transport.

ADOPTÉE

7. RÉSOLUTION NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que M. Normand St-Amour occupe le poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim depuis le 13 octobre 2023.

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer la nomination de Normand St-Amour au titre de directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 12h10

Fin : 12h10

Initiales du maire

MP

NS

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE
LAC-DU-CERF



Résolution 09-01-2024

**9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE RÉUNION
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche
et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la
présente séance extraordinaire en date du 9 janvier 2024.

ADOPTÉE

Résolution 10-01-2024

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du
conseil et déclare l'assemblée levée.

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, afin de clore la séance extraordinaire
du 9 janvier 2024.

ADOPTÉE

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature
du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicolas Pentassuglia

Maire

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier
(intérim)